

Collège Antoine-Sylvère FELIX

Rue Papaye Biche- Domaine de Soula
97355 MACOURIA
Tél : 0594 25 01 75 / 0594 25 57 55

DEMI-PENSION ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PAIEMENT PAR TRIMESTRE

FORFAIT TRIMESTRIEL
(Septembre à Décembre 2022) : 158,40€

◆ Pour information :

MOIS	MONTANT
SEPTEMBRE 2022 (13J X 3,30€)	42,90 €
OCTOBRE 2022 (12J X 3,30€)	39,60 €
NOVEMBRE 2022 (13J X 3,30€)	42,90 €
DECEMBRE 2022 (10J X 3,30€)	33,00 €
TOTAL TRIMESTRE	158,40 €

DATES DE PAIEMENT :

Du 26/08/2022 au 08/09/2022
De 8h à 13h

• **ACCORD**

Date	Nom et signature du représentant légal précédés de la mention < Lu et Approuvé >

Si élève boursier :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),....., mère / père / tuteur (trice) légal (e) de l'élève, autorise que l'établissement puisse utiliser la bourse nationale de mon enfant pour le paiement de la demi pension. Si le montant de la bourse est inférieur à la dette, je m'engage à payer la différence. Dans le cas contraire, l'excédent sera versé sur le compte bancaire remis lors de ma demande de bourse.

Je m'engage à signaler tout changement de ma situation à l'établissement dans les plus brefs délais.

Macouria, le

Signature du représentant légal

Collège Antoine-Sylvère FELIX

DOCUMENT A REMETTRE AU SERVICE DE GESTION AVEC LE PAIEMENT A PARTIR DU 26/08/22

INSCRIPTION A LA RESTAURATION – Année scolaire 2022/2023
(Réinscription avec l'ancienne carte)

Nom de l'élève :	Personnes à contacter si besoin Nom : Tél : Mère Père Autre	
Prénom de l'élève :		Nom : Tél : Mère Père Autre
Classe :		Nom : Tél : Mère Père Autre
Préciser les allergies (Un dossier PAI sera à compléter auprès de l'infirmière – <u>obligatoire</u>) sinon écrire NEANT		

LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT :

PAIEMENT PAR TRIMESTRE

Accès au réfectoire :

carte magnétique

- *gratuit à l'inscription*
- *20€ l'achat d'une nouvelle carte*

+ une photo obligatoire

- ◆ Le montant à payer est calculé vacances et jours fériés déduits.
- ◆ Les repas non consommés pour divers motifs (absences, retard, régime, etc.) ne seront pas remboursés.
- ◆ Les paiements se font un mois à l'avance (au plus tard août 2022 pour le 1er trimestre, décembre 2022 pour le 2ème trimestre, mars 2023 pour le 3ème trimestre) de **8H à 12H**.
- ◆ Les paiements sont faits pour la totalité du trimestre.
- ◆ Après signature de ce document, tout trimestre commencé sera entièrement dû, que l'élève prenne ses repas ou non.
- ◆ Pour les élèves en stage, n'oubliez pas de nous informer des dates.
- ◆ Modes de paiements :
 - Carte bancaire
 - Chèque à l'ordre de l'agent comptable Collège A-S. FELIX (le montant en chiffre doit correspondre au montant en lettres) mentionner les nom, prénom, classe de l'élève et numéro de téléphone du titulaire du chèque.
 - Virement : mentionner les nom, prénom et classe de l'élève (Récépissé à remettre avec le présent document à partir du 26/08/22)

Identification national de compte bancaire							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB		Domiciliation		
10071	97300	00001005745	67		TPCAYENNE		
IBAN (international Bank Account Number)							
						Bic (Bank identifier Code)	
FR76	1007	1973	0000	0010	0574	567	TRPUFRP1

Pour toute difficulté, veuillez vous adresser au Service de gestion.